JOURNAL

FRANCFORT

AVEC PRIVILÉGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MERCREDI, 4 OCTOBRE 1797.

Extrait d'une lettre de Constantinople, du 9 Septembre.

M. Foscari, ex-ambassadeur de Venise vient de quitter cette capitale pour retourner dans sa patrie. Ce ministre laisse des regrèts.

Justife Aghia Effendi, ci devant ambassadeur à Londres, est arrivé hier ici avec tonte sa fuite.

Il existoit depuis quelque tems ici une gazette françoise, sous le titre de Mercure Oriental. (Elle avoit succédé au Bulletin imprimé). Un article inséré dans cette senille a provoqué des plaintes très vives auprès de l'ambassadeur de la République françoise, de la part de M. le baron de Knobelsdorff, ministre de S. M. Prufsienne à Constantinople. En conséquence, le premier a supprimé sur le champ le Mercure

Oriental.

L'on vient de découvrir dans cette ville un crime affreux et inoni jusqu'à ce jour: Un Jannissaire Emir, âgé de 70 ans, de concert avec sa semme, attiroit furtivement chez lui des jeunes gens dont l'embonpoint secondoit ses vues. Après les avoir inhumainement égorgés, il faisoit bouillir leurs corps dans une chaudière, et de leur graisse composit une espèce d'onguent dont il tiroit le plus grand débit. Quelques indices ayant excité l'attention d'un des Tipdil Checedar du Grand Visir, le Jannissaire sut surpris dans le moment ou il consommoit son crime sur un jeune Arménien de 15 à 16 ans. Il fut aussitôt sais, ainsique sa femme; et quelques jours après, ces deux scélérats ont été pendus devant leur maisson située à Samathia.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 28 Septembre.

Le Directoire a tenu le 24 une féance extraordinaire qui a duré toute la matinée, et à laquelle les ministres même n'ont pas été admis. Quelques journaux insinuent que cette séance a eu pour objet d'arrêter les dispositions nécessaires pour l'ouverture de la campagne. Cependant depuis deux jours les bruits de paix s'accréditent de plus en plus. L'on répandoit même hier au soir, qu'il étoit arrivé dans la matinée un courier extraordinaire avec la nouvelle de la signature du traité destrits entre la France et l'Autriche. D'autres disent que ce courier a seulement apporté l'avis du mauvais état de la santé de Buonaparte, qui est obligé de garder le lit.— Le général Bernadotte est parti hier pour l'armée d'Italie.

L'on avoit assuré que nos plénipotentiaires étoient de retour de Lille. Mais des lettres de cette ville en date du 21, disent qu'ils y sont encore, et qu'on croit qu'ils attendent

une nouvelle ambassade angloise.

L'on vient de recevoir les Nouvelles de Londres depuis le 16 jusqu'au 22 Septembre. Lord Malmesbury y est arrivé le 20 dans l'après-midi; il avoit recueilli sur la route un courier qui lui étoit expédié pour Lille. Le lendemain, son arrivée étant déjà connue, les sonds commencèrent à baisser. M. Dundas, secrétaire de l'intérieur, écrivit aussitôt au maire pour l'informer du retour de son excellence; (une copie de cette lettre parvint au casé Lloyd.) Le secrétaire de l'intérieur dit au maire qu'en conséquence de l'instruction donnée au lord par les commissaires françois, il avoit quité la ville de Lille, be étoit revenu à Londres, sans remplir l'objet de sa mission.— Les sonds sont tombés immédiatement à 47½. Les papiers du 22 disent que le parlement se rassemblera les premiers jours d'octobre.

Le journal de Paris rapporte l'extrait d'une lettre d'un officier de l'escorte des départés, datée de Rochefort le 22, où il est dir: Nos déportés ne séjournent point à Rochefort; ils s'embarquent aujourd'hui à Midi, & il est probable que dans 7 à 3 heures ils seront bien loin, car le vent est bon, & tout

fe passe le mieux du monde. Pai vu plusieurs ports de mer, mais je men ai pas trouvé un où les officiers de marine fussent plus républicains.

Le général Dutertre, chargé de conduire les députés déportés, est arrêté et conduit à Paris par deux gendarmes; on lui a trouvé 10 mille francs dans sa paillasse, et plusieurs chaînes de montre. Il ensloit, dit-on, les mémoires de la dépense des déportés, et mettoit sur sa route les communes à contribution. C'est l'ajudant-général qui l'accompagnoit, qui l'accuse de cea faits, et qui l'envoye à Paris sous escorte.

Parmi les officiers supérieurs récemment destitués, on compte le général de brigade Carnot, frère de l'ex-directeur; et le général de division Canuel, commandant à Lyon.

Les trois envoyés extraordinaires des Etats-Unis de l'Amérique sont arrivés à Paris.

Le concile des prêtres assermentés continue ses séances à l'église de Notre Dame. On assure, (dit l'Intépendant, journal rédigé par Leclerc, des Vosges, ci-devant coopérateur de Poultier,) qu'un des pères du concile est en même tems artise chez Nicolet.....

Voici de nouveaux détails sur les combats qui ont eu lieuentre les soldats de la légion des Francs, d'une part, & les grénadiers du corps législatif & les diagons du 41ème régiment, de l'autre. La légion des Francs a été somée par Hoche; on sait que pour la composer, il sit extraire de toures les troupes d'une grande armée les soldats les plus remarqués par des actes d'une valeur extraordinaire. Cetta légion, ainsi formée, a fait des prodiges sur le Rhin. En entraît à Paris, plasseurs d'entre eux ont dit qu'ils venoient mettre au pas la garnison de cette ville, qui a'avoit pas su désendre la Republique & les républicains, & qu'ils se servicient des grénadiers & des dragons pour faire la soupe des Francs. De pareils propos ne pouvoient être souffeits ni emtendus par des soldats françois, & quelques-unes des premières rencontres ont été des combats. De jour en jour, les combattans de chaque rencontre devenoient plus nombieux, & on assure que dans la dernière, ils étoient cent d'un côté & cent de l'autre. On a arrêté plusieurs des aggresseurs.

Conseil des 500. - Suite de la séance du 25.

Jacomin obtient la parole au nom des commissaires inspecteurs. Cette commission vient de recevoir sons son couvert, une lettre timbrée de Marseille, et adressée au député des Bouches du Rhône, Villot. Cette lettre, dit Jacomin, est sans signature, mais le timbre en est reconnu, et l'envoi à la commission dont Villot étoit membre, est constaté. Voici cette lettre datée de Marseille, le 29 fructidor.

L'affissinat de Guéraut, du Bureau central, a fait jet beaucoup de mal, & cela parcequ'il est mort. Cela déconcerte les plus déterminés. Le brave qui s'en étoit chargé, ne devoit que le piquer entre les chairs. Il est impessible de songer aux auires, ils sout gardés par des troupes de ligne. Cependant da consternation est parmi

ees scélérats. Nous conunons avec peine les chafseurs de les grénadiers, parcequen répand le bruit d'un grand mouvement à Paris, où le Directoire, diton, a eu des succès pendant 15 beures. Nous attendons des nouvelles. Au reste, je ne comprends plus rien à la condaite de Royer, il ne fait plus rien, de ue veut que de l'or. S. O. paroît ne travailler aussi que pour lui. (La suite demain).

De Vienne, le 27 Septembre.

Les couriers sont très fréquens entre Udine et Vienne; il ne se passe presque pas de jour sans qu'il en arrive ou qu'il en soit expédié. Le contenu de leurs dépêches est toujours un mystère; tout ce qui en transpire, c'est que les plénipotentiaires n'ont pu encore se rapprocher sur les conditions et les cessions à faire à l'Autriche.

Dans cette incertitude, les préparatifs de guerre se continuent avec une nouvelle ardeur, à l'effet de mettre les forces de S. M. I. sur le pied le plus imposant. Tous les quatrièmes bataillons que l'on a complettés en Bohême, ont reçu ordre de se mettre en marche vers le Rhin. D'un autre côté, toutes les troupes qui arrivent de la Hongrie sont envoyées à l'armée d'Italie. Les troupes de réserve doivent même se porter en avant, et elles seront cantonnées dans nos environs.

De Rasisbone , le 30 Septembre.

M. d'Alopeus, commissaire de S. M. l'Empereur de Russie, pour tout ce qui concerne le corps de Condé, est parti d'ici avant hier, après un court séjour; il se rend directement au quartier général de Mgr. le prince de Condé. Ce ministre doit, dit-on, remettre à S. A. S. la somme nécessaire pour subvenir aux dépenses du voyage du corps, dont la première colonne se mettra en marche le 5 du mois prochain, pour se rendre à Ulm, où elle sera embarquée sur le Danube. La seconde colonne s'ébranlera le 15 du même mois, et prendra la même direction.

De Cologne, le 29 Septembre.

Malgré les bruits d'une reprise prochaine des hostilités, l'on ne remarque encore aucuns mouvemens parmi les troupes qui sont ici et dans les environs, dont le nombre n'est pas sort considérable. Nous voyons arriver journellement quantité d'émigrés des Pays Bas et de la France; l'empreinte de tristesse et même de désepoir qui règne sur le visage de ces malheureux, navre le cœur de quiconque n'a pas encore perdu tout sentiment d'humanité.

L'on craint que la nouvelle année républicaine ne commence par l'imposition d'une nouvelle contribution, quoique la dernière ne soit

pas encore entièrement acquittée. Le clergé doit payer aujourd'hui le reste de sa quotepart.

Les innovations vont leur train. Notre nouveau magistrat a nommé une commission, com-posée de 3 jurisconsultes, 3 marchands et 3 hommes de métier, chargés de rédiger un plan pour la réforme des tribunaux de justice. Il n'y aura plus, dit-on, que des juges de paix, et l'on ne pourra appeler de ces derniers que devant la susdite commission. D'après une disposition qui a été publiée le 27, les féances du magistrat seront désermais publiques; l'entrée ne sera toutesfois permise qu'à 54 habi-tans à la fois, et il sera distribué à cet effet des cartes signées par le secrétaire; chacun pourra soumettre ses observations par écrit; les mémoires et pétitions ne devront point ê re rédigés d'après l'ancien protocole, mais sur le pied françois, et avec les formules de citeyen N... Citoyen présidens, salut & respect etc. etc. etc. Ainsi l'on tend par tous ces moyens à nous rapprocher du but vers lequel on paroît décidé à nons entraîner.

On lit ici une proclamation de l'Electeur de Cologne à ses sujets. Cette pièce fait la plus grande sensation et produira certainement son

effet.

De Coblence ; le 1er. Octobre.

Les personnes nommées pour sormer la nouvelle régence, ainsi que la municipalité, ont toutes resulé, à l'exception d'une seule; c'est Hinden, organiste de la cour. Les deux secrétaires en chef sont Gerhards et Beauri, l'un président et l'autre secrétaire de la soi-disfant sédération Cisrhénane; Hinden étoit déjà membre de cette sédération. Les bourgeois de Coblence ont envoyé une adresse à la commission intermédiaire, pour la prier de leur laisser leurs anciens magistrats dont ils étoient pleinement satisfaits.

Le quartier général du général Goullu, commandant le blocus d'Ehrenbreitstein, sera transféré cette nuit d'Ems à Ahrenberg (Reubendahn). Les avant postes seront en même tems garnis d'un certain nombre de troupes, et un corps d'armée de 10 mille hommes formera un camp sur la hauteur d'Ahrenberg. Les opinions sur ces mouvemens sont divisées. Les uns disent qu'ils sont les suites de la proclamation du Directoire, et que l'on se met en mesure pour pouvoir reprendre au premier signal les hostilités. D'antres assurent que ces dispositions ont lieu à cause de la fête prochaine de l'Empereur. L'on sait au moins que les françois se proposent de célébrer cette sête, en revanche des honneurs que la garnison d'Ehrenbreitstein a rendus au général Hoche.

Le bruit vient de se répandre que l'arbre de la liberté a été abbatu à Bonn, que 18 personnes ont été arrêtées à ce sujet, mais que le commissaire françois a été obligé de les relâcher, sur la demande d'une députation de la bourgeoisse; celle-ci doit avoir en même tems déclaré itérativement que les habitans, saitssaits de leur constitution, ne demandoient ni ne vouloient aucune innovation, quelle qu'elle sût.

Des Bords du Mein , le 2 Octobre.

Suivant les lettres d'Uckerad, une partie de la division de Grenier doit commencer à camper le 6 dans les environs de cette ville; c'est le 30 Sept. que les commandans des différens cantonnemens ont reçu l'ordre de faire des dispositions à cet estet. L'on ignore encore quel peut être l'objet de ce campement, mais il est à présumer-que c'est une pure mesure de précaution pour être prêt à tout évènement. Le quartier-général du général Grenier restera à Hachenbourg.

L'on mande de Limbourg que la 78ème. demie brigade cantonnée dans cette ville et les environs, doit en partir pour le rendre du côté de Gielen, où il doit être aussi formé un camp. La municipalité de Limbourg a été fommée de fournir dans le plus court délai pour ces troupes, 18,000 rations de pain, 700 bouteilles de campagne en fer battu, et 13

boeufs.

Une feuille allemande rapporte que le général Lefebvre a donné à plusieurs officiers l'assurance que les difficultés qui s'opposoient encore à la paix définitive, étoient entièrement levées.

Voici quels sont, d'après une autre Gazette, les nouveaux Cubistes de Coblence, outre Gerhards et Beauri, dont il a été déjà parlé: Reineck, ex-comédien, ex-soldat, et se disant généralissime de l'armée Carbénane de 22 mille hommes; Grand-maison, ci-devant cadet dans les troupes de Trêves et ex-marchand; Görres, étudiant; Marci, avocat, faisant aussi les fonctions de messager; Metternich, ex-professeur de Mayence; Durr, fourbisseur; les deux frères Settegast, étudians; Tasquin, tailleur, et sinalement deux paysans.

De Francfort, le 3 Octobre.

Nous croyons devoir donner ici dans son texte précis, la pièce relative à la nouvelle existence du corps de Condé, dont nous nous étions bornés d'abord à extraire l'essentiel.

Ordre du 18 Septembre.

"Monseigneur, par l'ordre du 20 Juillet dernier, a déjà fait annoncer à l'armée, les espérances que S. M. l'Empereur de Russie avoit bien voulu lui saire donner par son minifire; il s'empresse de faire connoître aujourd'hui la confirmation de sa bienfaisante générosité, qu'Elle daigne lui faire renouveller par Monfieur le prince de Gotschakow, son aide-de-camp, ainsi que les conditions auxquelles Elle veut bien réaliser ses bontés & accorder une existence & un asyle dans ses Etats aux officiers, gentilehommes, basefficiers & foldats françois, dont le cœur doit être penetre de la plus vive reconnoissance pour tant de bienfaits, qui acquièrent encore un nouveau prix par l'honnêteré de celui qu'Elle a jugé à propos de chossir pour être l'organe & l'interprête de ses bontés. — L'armée se tiendra prêse à partir le plusôt possible, & aussi of qu'elle en aura reçu la partir le plusôt possible, & aussi of qu'elle en aura reçu la partir le plusôt possible, & aussi of qu'elle en aura reçu la permission de Sa Maj. Imp & Rayele, qui n'a cesse de la combler de ses biensaits. On sera connestre ultéricurement les moyens de transport, & les arrangemens qui serent pris pour ce voyage, dont une partie aura lieu probable-ment par le Danube, depuis Ulm jusqu'aux environs de Vienne, L'armée marchera dans la fourniture actielle, & ne recevra celle qui devia lui être donnée, qu'i son arrivée dans les Erges de S M. l'Emperaur de toutes les Russies, en Pologne aux environs de Waldomir en Volhi-nie, on le climat est doux & le sol fertile. Elle d'yra y être établie militairement sous le nom de corps de Condé & sous les ordres toujours directs de S. A. Serénissime.— L'armée conservers le libre exercice de sa religion. Tous ceux qui seront compris dans la nouvelle formation conserveront les appointements dont ils jouissent à présent, & le grade qu'ils ont dans les armées françoises; ceux qui ny serent pas empleyés, conserveront parcillement l'un & l'autre en qualité de sarnuméraires. L'aimée devra préfer le serment de sidélité aux érapeaux & à la désense de Sa Majelté l'Empereur de Russie, & suivra en tous points les réglemens militaires de l'Empire; on fera connoître ulérieurement la formation & les réglemens; en attendant on peut annoncer qu'ils sont justes sans être sévères; qu'aucune punition quelconque n'y est arbitraire, & que les confeciers & gentilshommes ne pouvent être punis que par les arrêts, la radiation des contrôles, tontes autres pupitions plus fortes ne pouvant être ordonnées que par PEmpereur même. Les individus qui d'fireront se recirer, en obtiendront la permission sans dessinairé, conformément à Pordonnance militaire & à la réquisition de Monseigneur; ils pourrent même quitter l'Empire de Ruffie à volonté ou s'établir dans les terres que S. M. Imp. leur accorde dans la nouvelle Russie. Monseigneur est autorisé, au départ, à donner des congés à MM. les officiers & gentil hommes, qui ne pourroient pas partir avec l'atmée; mais ceux qui voudront en demander, seront prévenus qu'ils seront sans appointemens, & qu'ils seront tenus de rejoindre à leurs frais & aux énoures sivées, sinon ils ne seront plus cer t frais & aux époques fixées, finon ils ne feront plus cense faire partie de l'armée. Il est néc saire de connoître ceux qui ont le projet de suivre l'armée, & ceux qui ne pouvant pas pattir aussitôt, désirent obtenir des congés limités. Messigne les commandans des compagnies, chacun pour la leur, & le commandant du régiment pour l'éretmajor du corps, voudront bien m'envoyer tout de suite deux états separes: 10 Des officiers & gentilthommes qui ont le projet de suivre l'armée, & de partir avec elle; 20. De ceux qui sans quitten ni suivre l'armée, déstrent obtenir des congés en désignant le lieu où ils voudront aller, & le tems pendant léquel ils voudront être absens, Ces états comprendront les noms de baptome & de famille, la province & le nom de domicile en France, l'emploi dans la compegnie, le grade qu'ils avoient en sortant de France, celui qu'ils ont à présent dans l'armée "
"Comme il est nécessaire que ces Etats comprennent la

totalité de ceux qui compasent les compagnics, foit qu'ils

foient absens ou prefens, ils voudront bien avoir l'attention de n'en cublier aucun, & de classer les absens suivant la volente connue de chacun; ceux-ci dans le cas qu'ils ne l'auroient pas manifeltée, devront être compris dans le second état de ceux qui desirent des congés, & on devra les faire avertir auflitor du prefent ordre, afin qu'ils rejoignant ou fassent connoître plus positivement leurs intentions.

"S. M. Britannique perfistant toujours dans les sentimens de générosité dont Elle a donné sant de preuves aux mal-heureux anigrés françois en genéral, & à l'armée en particulier, veut bien par le ministère de M. de Crawfort, organe de sa bonté, comme il sera prié de l'être de notre reconnoissance & de nos regrets, accorder une gratifica-tion de six mois de traitement à MM. les officiers & gen-tilshommes à accepter du 16 Septembre. On fera connoitre le moment où les graifications devront être payées, & le mode de payement; sufficôt qu'elles le feront, ceux qui voudront quister l'armée, obties grant les paffeports & cerrificars, ainsi que ceux qui ne voedrent que des congés li-mités; ils leur seront expadiés sur la demande des com-mandans des compagniés; le present ordre sera commun pour MM. les officiers employée dans les corps soldés, lesquels seront trattes ainsi qu'il a été dit ci-dessus. Le commandant de chique régiment folde me fera paffer auffitot par MM. les officiers les deux états demandés et dessus pour les régimens nobles. L'intension de S. M. l'Emoureur de Ruffie en pranant à son service tous les corps existans dans l'armée, est néanmoins de ne recevoir aucun des étrangers qui les composent , & de n'étendre ses bienfaits que sur la class des soldats trançois qui ont combattu par devoir pour la cause de seur Roi, & non sur ceux de toutes les nations qui n'étant pes dans la position matheureuse des premiers, n'ont pes le même besoin d'un asyle dans ses Erats; on préviendra ces derniers qu'ils recevront leur congé, ainsi que cela sera ordonné ultérieurement. MM. les commandans des régimens me feront passer aussitôt les états suivans, rédigés par compagnies, des bas-officiers & solidats françois qui suivront l'armée. Cer état comprendra les noms de baptême & de famille des individus, le pays & le lieu de domicile en France, la profession, l'emploi dans la compagnie, ce qu'ils étoient en France, cù ils servoient avant leur émigration, l'époque de leur jonction à l'armée. On feta connoître incessamment le mode de la réforme de tous les étrangers qui devront être congédiés, MM. les capitaines & commandans des corps seront responsables des évènemens qui pourroient arriver par fait des étrangers qu'ils comprendroient sur le premier état, sur-quels ils voudroient sure suive l'armée. Aucun congé ne leur sera delivré que d'après un nouvel ordre qui sera donné à cet effet. Le gouvernement anglois veut bien accorder à tous les bas officiers & foldats, composant aujourd'hui les régimens, un mois de paye; le décompte en fera fait en déliviant les congés à ceux qui devront être congédiés, & de suite à ceux qui resteront.,,

Régiment d'Hohenlahe. "Mais attendu, la propriété du régiment d'Hohenlohe appartenant à un prince de l'Empire, Elle veut bien en faire l'exception & le recevoir en totalité à son service, au nombre auquel il existe aujourd'hui. M. le commandant de ce régiment me fera paffer en confequence un état de situation rédigé par compagnie, à l'effet de faire connoître sa force actuelle en bas-officiers & foldats, indépendamment des états particuliers demandes par MM, les officiers. Le gouvernement anglois veut bien accorder à tous les bas-officiers & foldats composant aujoutd'hui le régiment, un mois de paye; le décompte en sera fait lorsque l'ordre en fera donné. "

ou une suisitière, & un bon domestique sachaus parker ** L'on désireroit trouver un cussinier frunçois ou une suis les deux langues. S'adresser à Mrs. Schmalz & fils, à Manheim.